L'AUGMENTATION DES RETRAITES MINIÈRES

SUITE DE LA PREMIERE PAGE

La table de mortalité P. M.

2° Le projet de loi utilise la table de mortalité P. M., c'est-à-dire qu'elle tient compte de la mortalité particulière à la profession des mineurs en appliquant une table de mortalité plus rapide que celle de la caisse nationale des retraites.

Les obligations des mineurs retraités ou non

3° Le projet supprime toute distinction entre les ouvriers mineurs retraités qui continuent à travailler à la mine et les ouvriers mineurs non retraités : il les soumet aux mêmes obligations pour les contributions patronales et ouvrières à verser à la Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs ; en supprimant la dispense des ouvriers retraités continuant à travailler à la mine de verser à la caisse autonome, on procure au fonds spécial de cette caisse une recette de plusieurs millions par an.

Les contributions ouvrières ou patronales

4° Le taux des contributions ouvrières et patronales pourra être majoré en cas d'insuffisance de ressources du fonds spécial sans que cette majoration puisse dépasser 0,50 % des salaires ;

5° Il crée pour la caisse autonome l'obligation de constituer un fonds de garantie alimenté par le solde actuel et les excédents ultérieurs du fonds spécial ;

6° Il autorise la caisse autonome à acquérir des immeubles et à en faire construire dans la limite de 1/10 de l'actif de son fonds d'assurance ;

7° Il tend à reculer l'entrée en jouissance des rentes, allocations et majorations lorsque les ouvriers mineurs n'ont pas, à 55 ans, trente ans de mines.

La participation de l'Etat

Les finances de l'Etat sont intéressées dans la mesure où elles peuvent être amenées à supporter l'augmentation de la contribution annuelle au fonds spécial de la caisse autonome, prévue par la loi du 25 février 1914.

Cette contribution équivaut aux charges qui résulteraient pour l'Etat de l'affiliation des ouvriers mineurs aux retraites ouvrières et paysannes, **sans que cette contribution puisse être inférieure à 1 % du montant des salaires des ouvriers et employés travaillant à la mine.**

Pour le budget de 1926, le montant de cette contribution a été fixé à 14 millions.

L'augmentation du taux de la cotisation ouvrière et patronale pouvant avoir une répercussion sur le montant de la contribution de l'Etat, il importe que celui-ci conserve un droit de regard.

Le droit de regard du Gouvernement

Le projet du Gouvernement dit :

« Si la population minière, qui a passé de 225.000 ouvriers et employés, en 1920, à 275.000 en 1923 et à 330.000 en 1925, continue de progresser, si elle comprend toujours une forte proportion d'ouvriers étrangers, si les salaires augmentent et entraînent une augmentation de recettes de la Caisse autonome qui sont basées sur ces salaires, il est manifeste que les ressources et les charges du fonds spécial s'en trouveront influencées et que tel relèvement de cotisation qui pouvait apparaître comme nécessaire à un moment déterminé pourra être considéré comme susceptible d'être réduit ou différé. Il semble donc qu'il importe que la Caisse autonome, avant de procéder aux relèvements de cotisation qui lui paraîtraient *indispensables y soit autorisée par décret* ».

La sécurité des ouvriers mineurs et houilleurs

La Commission des Mines a entendu la lecture de deux rapports de M. Thivrier sur deux propositions de loi tendant, l'une à modifier la loi du 8 juillet 1890 et à étendre le pouvoir des délégués à la sécurité des ouvriers mineurs ; l'autre à substituer des délégués à la sécurité des ouvriers houilleurs de surface. Elle a décidé l'impression après modification du texte de l'article 2 du rapport concernant la première de ces propositions. Pour la seconde, elle a demandé que soient entendus les représentants des Associations intéressées ainsi que les ministres du Travail et des Travaux publics.

Chapeaux Abbaye 2, rue Esquermoise — LILLE —

UN NOYÉ A LENS

Vendredi matin, vers 10 h. 30, le poste de police ayant été informé qu'un noyé avait été aperçu flottant sur le canal de Lens à la Deûle, MM. Cardon, commissaire, Bois, brigadier et Dijon, agent de police se rendirent sur les lieux et à l'aide du fossoyeur du cimetière Est, M. Bodelot, ramenèrent sur la berge, le cadavre. Dans ses poches, ils trouvèrent des papiers donnant son identité. C'est un sujet serbe du nom de Cesch Karol, âgé de 31 ans, demeurant à Fouquières-lez-Lens.

De l'enquête, il résulte que Cesch a quitté son domicile 30 mai dernier, et qu'il n'a plus été revu. On ignore s'il y a suicide ou accident ; toute idée de crime doit être écartée.

Le cadavre a été transporté à la morgue du cimetière Est.

LES REVENDICATIONS DU PERSONNEL DES TRAMWAYS DE LILLE

ELLES VONT ÊTRE PRÉSENTÉES UNE DERNIÈRE FOIS A LA DIRECTION DE LA COMPAGNIE

Les ouvriers et employés des Tramways Electriques de Lille ont demandé à la direction une augmentation de salaires, se basant sur le coefficient 6. La Compagnie, à cette demande, n'accordait que le tiers de l'augmentation désirée. Le personnel, non satisfait, s'est réuni hier, à la Bourse du Travail, et a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Les ouvriers et employés des tramways *électriques de Lille et de sa banlieue, réunis au siège* de leur syndicat, Bourse du Travail, rue de la Vignette, le vendredi 4 juin 1926, à 8 h. 30 le matin et 18 h. 30 le soir.

Après avoir entendu Crade, secrétaire de l'Union Locale et Molard, délégué régional de la Fédération des moyens transports, sur la nécessité qu'il y a pour les agents des tramways de Lille d'obtenir le rajustement de leurs salaires, comparativement au coût de la vie, comme l'ont obtenu leurs camarades de l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing-Mongy.

Après avoir entendu Lecomte, secrétaire général du syndicat, sur les pourparlers et diverses entrevues qui eurent lieu pour obtenir satisfaction sur ce point ;

Après avoir pris connaissance des offres faites par la Compagnie, à ce sujet, soit un rajustement de 10 % en moyenne sur les 31 % auxquels ils ont droit ;

Considérant que les 15 % de variation du coût de la vie prévus à l'article 18 de la convention pour avoir droit à la revision des salaires sont largement dépassés ;

Considérant que cette revision de salaires doit être basée sur la proportion de la variation du coût de la vie, comme l'implique l'esprit même de la convention de travail ;

Considérant que n'étant pour rien dans la hausse du coût de la vie, puisque depuis près de deux ans leurs salaires sont restés les mêmes;

Considérant qu'ils n'ont pas le droit de priver leurs femmes et leurs enfants de leur strict nécessaire ;

Précisent : 1. Ne pouvoir accepter l'offre de la Compagnie, au point de vue de leurs salaires, qui les intérioriserait de 21 % sur leurs salaires de 1924 ;

2. Mandatent leur Commission syndicale de maintenir entièrement à titre de transaction, la seconde proposition présentée par le syndicat le 2 écoulé qui est le rajusement de leurs salaires représentant le coefficient de 6,00, bien que l'indice officiel de 6,13 soit le coefficient minima.

3. Décident de la réitérer à la Compagnie et de se réunir à nouveau en assemblée générale extraordinaire dans la nuit du mardi 8 au mercredi 9 juin pour examiner les résultats de ces nouvelles démarches.

Dans le cas où le résultat ne serait pas satisfaisant, ils entendent alors prendre toute leur liberté d'action ;

Faisant confiance à leur Commission syndicale et à leurs délégués, ils les assurent de leur fidélité et de leur dévouement à l'organisation ;

Ils lèvent la séance aux cris de :

Vive la classe ouvrière organisée !
Vive le syndicat des tramways !

Pour et par ordre de l'assemblée :
Le Secrétaire-Général, Eug. LECOMTE.

Le Congrès des Directeurs de Spectacles

L'ADHÉSION DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE CINÉMA

Au cours de l'assemblée de Commission de l'Association des Directeurs de Cinémas du Nord et du Pas-de-Calais, qui a eu lieu hier au siège, sous la présidence de M. Morieux ; M. P. Frady, délégué de la Fédération du Spectacle, est venu exposer les raisons qui militent en faveur de l'action générale des groupements de cette industrie pour défendre leurs intérêts corporatifs.

M. Morieux et les membres de la Commission ont donné à M. Frady l'adhésion de l'Association au Congrès.

Les directeurs de spectacles et de Cinémas du Nord et du Pas-de-Calais, assisteront donc en masse au congrès qui sera un des plus intéressants de tous ceux qui se sont tenus jusqu'ici, tant par le nombre et la qualité des congressistes que par l'importance des questions corporatives qui seront discutées.

D'ores et déjà on peut compter sur la présence à ces importantes assises : de MM. Albert Carré, Février, député ; Levasseur, haut-commissaire du Gouvernement, de MM. A. Franck, Dufrenne, Brezillon, André Antoine, Max Maurey, José Germain, Tonzaa, directeur de l'Office paritaire de placement ; MM. Hirchmann, Bitschari, Maurice Moreau, M. Jean Bernard, etc. La présence d'un représentant du Ministre de l'Instruction Publique achèvera de donner à cette imposante manifestation toute sa signification.

Il faut que les directeurs de spectacles de la région du Nord et du Pas-de-Calais par leur nombre, leur cohésion, donnent à ce congrès l'ampleur désirable et que les grandes assises du spectacle de 1926, soient dignes de notre belle région et des graves intérêts qui sont en jeu.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, le banquet de clôture aura lieu à l'Hôtel Maréchal, rue Solférino, 302. Prière d'adresser le plus tôt possible son adhésion à ce banquet ainsi que le nombre de couverts à retenir. Les dames peuvent y assister. Le prix est fixé à 40 francs par personne. Les adhésions sont reçues par M. Frady, directeur des théâtres municipaux, Lille.

Une proposition socialiste pour enrayer la hausse du prix du pain

Chastanet et Cayrol, députés socialistes, ont déposé une proposition de loi tendant à enrayer la hausse du prix du blé, des farines et du pain afin de combattre la spéculation sur le marché. Ils demandent qu'on favorise l'entrée des blés exotiques.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

EPILOGUE D'UNE PIQUANTE AFFAIRE D'ESCROQUERIE

Il y a deux ans, s'établissait à Roubaix, un nommé Georges Van D..., 25 ans. Il se lia avec les époux L..., cabaretiers, dont il sut s'attirer la confiance. Un beau jour il se fit remettre une somme de 5.000 francs et bientôt étant allé plus avant dans l'intimité de cette dernière il fila avec elle, sans oublier d'emporter les économies du mari, soit 30.000 francs.

Les deux tourtereaux allèrent s'établir à Anvers, et ce fut encore la femme L... qui fit les frais de l'installation.

Alors Georges Van D..., au comble de ses vœux, ayant souffré de sa complice tout ce qu'elle pouvait lui donner, eut le cynisme de chasser l'infidèle et de faire venir auprès de lui sa femme légitime.

De retour à Roubaix l'infortunée se réconcilia avec son mari, et tous deux se tournèrent contre l'ennemi commun. Ils portèrent plainte contre l'escroc, mais celui-ci liquida son commerce. On saisit ses meubles, cette opération ne rapporta que 2.900 francs.

Le tribunal correctionnel d'Anvers a eu à juger le peu intéressant personnage, prévenu du détournement d'une somme de 29.800 francs au préjudice de L... Il l'a condamné à un an de prison et au paiement de 29.800 francs de dommages-intérêts à la partie civile.

Achetez chaque Dimanche pour entretenir facilement chez vous tous les métiers SYSTÈME D

L'ACCIDENT DU PONT DE LA GAIETE

Nous avons relaté hier l'accident dont a été victime Mme Scheuricq Marie, qui a été renversée et blessée au pied gauche par un camion chargé de balles de laine, alors qu'elle passait à hauteur du pont de la Gaieté.

La blessée, qui a été transportée à l'Hôpital de la Fraternité, a subi l'amputation de la jambe gauche, opération qui a été pratiquée par M. le docteur Descarpentries.

UNE CABARETIÈRE MALMENÉE

Nous avons rendu compte dans notre numéro d'hier d'une affaire de coups dont aurait été victime Mme Parmentier, qui tient un débit de boissons, rue des Arts, 165, à Roubaix, de la part d'un de ses locataires, M. Utens Henri. Celui-ci nous prie de dire que les déclarations de Mme Parmentier sont contraires à la vérité et qu'il est prêt à en donner la preuve à qui de droit.

L'enquête en cours, du reste, fera la lumière sur cette petite affaire.

AU MONUMENT AUX MORTS

Le culte des morts, surtout de ceux qui sont tombés au cours de la tourmente folle de 1914 à 1918, est pieusement conservé.

Le monument de Descatoire en témoigne hautement, dans sa froide et solennelle majesté. Les manifestations diverses qui ont pour but de pèlerinage le carrefour formé par les boulevards de Paris et Gambetta en sont aussi la preuve.

Mais, bien que tardif et morose, le printemps nous apporte des fleurs. Des massifs ont été créés sur l'émeraude des gazons. L'Administration Municipale a voulu que des fleurs parent le square, où la Paix écrasant la Guerre se dresse mesquinique. Et les abords du monument se sont embellis d'une flore agréable, du meilleur aspect.

Nos compliments à ceux qui ont eu l'idée de fleurir le Monument élevé à la mémoire des morts de la guerre et aux habiles horticulteurs qui la traduisent.

Ne vous laissez pas tromper, il existe plus de 20 imitations de **L'HUILE DE TABLE DES CHARTREUX.** C'est une preuve de la qualité de cette huile. La meilleure et la plus économique.

UNE CHUTE DANS L'ESCALIER

Mme Paulet Marie, 52 ans, femme de chambre, avenue des Marronniers, 68 à Croix, en vaquant hier aux travaux nécessités par son service, est tombée si malencontreusement dans l'escalier que, dans sa chute, elle s'est fracturée le maxillaire.

Après avoir reçue les soins de M. le docteur Prouvost, Mme Paulet a été admise à l'hpital de la Fraternité.

MENUS FAITS

LE BALAYAGE OBLIGATOIRE. — Le 3 courant à 10 h. du matin, M. L..., demeurant à Roubaix, rue Jouffroy, a fait l'objet d'une contravention pour défaut de balayage devant sa propriété, sise rue des Sept Ponts, à Roubaix.

TOUJOURS TROP DE VITESSE. — La police a encore sévi hier, contre deux automobilistes oublieux de la prudence ; ce sont : D. J., 40 ans, représentant, demeurant à Roubaix rue Sébastopol ; N. J., 23 ans, industriel, rue Motte à Tourcoing.

IL FAUT UNE AUTORISATION. — M. V. C., cafetier à Roubaix, rue de l'Alma a fait l'objet d'une contravention pour avoir laissé danser dans son établissement sans être muni d'une autorisation.

LE CYCLISTE, LE PIÉTON ET L'AUTO. — Le 2 courant, vers 5 h. 45 environ, M. Palandre Alfred, 60 ans, mouleur, demeurant à Roubaix, rue Saint-André, 1, passait rue Saint-Georges, quand, arrivé à hauteur des magasins des Docks du Nord, à l'angle de la rue Saint-Georges et de la Grand'Place, il fut renversé sur la chaussée par un cycliste, M. Talpaert Pierre, 19 ans, représentant, demeurant à Roubaix, rue de l'Espérance 35, qui venait dans le même sens. M. Palandre ne fut heureusement pas blessé et put continuer son chemin.

Le cycliste a déclaré avoir été lui-même tamponné par une auto.

Cette affaire n'aura pas de suite.

AVIS AUX FAMILLES NECESSITEUSES ET SOCIÉTÉ DIVERSES DU QUARTIER DU PILE

L'Union Lyrique organise le Mercredi 9 Juin, dans la salle du Cinéma du Tilleul, rue Jules Guesde, un concert au profit des jeunes conscrits nécessiteux du quartier, prie les familles et sociétés diverses, ayant un membre sous les drapeaux à se faire inscrire au siège de l'U.L., 182, rue Jules Guesde et espère que cette soirée sera honorée de leur présence.

GRANDE VENTE
AU PRIX DE FABRIQUE
d'une importante quantité de
VETEMENTS
haute confection pour Hommes, Jeunes gens et Enfants dont :
300 beaux Complets mode, depuis 70 fr.
50 Vestons très bas prix.
500 Pantalons fantaisie et drap uni dep. 29 fr.
50 Gilets depuis 10 fr.
200 Costumes d'enfants, etc.
Chez VANDERHAGEN, 16, rue de l'Alouette
ROUBAIX

LA GRANDE MISÈRE DES TUBERCULEUX DE LA GUERRE

Voilà un an, sous ce titre, paraissait le premier appel lancé par l'Union des Mutilés et Réformés de Roubaix, en faveur de ses sociétaires tuberculeux : Des Roubaisiens, à l'âme généreuse, se sont rendu compte de l'importance d'une telle œuvre, et ont accepté d'être les parrains des tuberculeux de la guerre, qu'il était urgent d'envoyer chercher dans des sanatoriums les soins que réclamait leur état de santé. Il y a des vies à sauver, écrivions-nous à cette époque. Depuis, où en est la question ?

Suivant en cela, les avis éclairés de la Ligue du Nord contre la tuberculose, guidés par les dispensaires d'hygiène, et surtout par M. le docteur Rivière, notre association a entrepris la constitution des dossiers de nos camarades et peu à peu les départs se succédaient.

Sept sont allés à Gorbis, près de Menton ; sur ce nombre, deux sont revenus, sans avoir eu la constance de faire une cure complète. Trois sont rentrés complètement transformés, nous n'osons pas écrire guéris, mais il nous semble que c'est vraiment la guérison. Deux sont encore là-bas, et l'un d'entre eux rentrera en juillet. Un autre sociétaire a été envoyé à Lausanne, positif au départ, il nous est rentré, après huit mois de traitement à la tuberculine, négatif à trois examens.

Il faut avoir vu le retour de l'un d'entre eux : mercredi dernier, un sociétaire revenu du sana, où il était parti en septembre dernir dans un état déplorable, avait tenu à venir remercier ses camarades du Conseil d'Administration, et les larmes au yeux, il leur disait sa joie de se sentir revenu à la vie.

Cette œuvre doit se poursuivre : Deux sociétaires sont en instance de départ. Non seulement nous n'avons plus de parrains pour eux, mais notre compte « Tuberculeux », est en gros déficit. Nous avons promis à notre Association que nous aurions trouvé les fonds nécessaires pour assurer le fonctionnement de cette belle œuvre.

Nous savons que ce n'est jamais en vain qu'il est fait appel à l'âme généreuse de nos concitoyens, et nous nous permettons de compter sur eux.

Qu'ils envoient leurs souscriptions au siège de l'Union des Mutilés, rue Neuve, 6 bis, à Roubaix.

Cet appel de l'Union des Mutilés et Réformés de Roubaix dont nous ne louerons jamais assez de l'esprit d'union, de concorde et de fraternelle solidarité doit être entendu.

Voilà une œuvre belle et opportune. Elle s'accomplit sans tapageuse réclame pour des villages dont on se demande quand ils seront terminés. C'est tout de suite qu'il faut venir au secours des malheureux qui, au cours de la guerre, ont contracté les germes de la terrible maladie.

Nous nous joignons à l'Union des Mutilés, pour dire à ceux qui le peuvent : Entendez ce tappel à la Solidarité. Souscrivez-y !

AVIS AU PUBLIC

Les personnes qui possèdent encore des carnets de timbres-escompte des Magasins Dubrunfaut sont priés de les échanger, au plus tôt, contre de la marchandise, au Magasin de la Place Fosse-aux-Chênes. 711

CONFERENCE SUR L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Le Dimanche 6 Juin, à 9 h. 30 très exactement, aura lieu la dernière conférence sur l'Histoire de la Musique. M. Roume, étant alité, c'est M. Bousquet, Directeur du Conservatoire, qui parlera sur la Symphonie, le poème symphonique au XIXe Siècle et les productions des auteurs contemporains. M. Bousquet dirigera à cette occasion l'orchestre de l'Association Symphonique au grand complet, soit 75 musiciens.

Les frais de cette séance importante étant très élevés, il sera prélevé exceptionnellement une taxe de 2.50 par place.

Voici le programme qui sera exécuté au cours de la causerie :

1. Les Préludes, Liszt ; 2. Lohengrin, Prélude ; Tristan et Ysolde, Prélude, Wagner ; 3. Dans les Steppes de l'Asie Centrale, Borodine ; Fantaisie sur une danse cosaque, Dargomijski ; 4. La Procession nocturne, H. Rabaud ; 5. Marche Héroïque, Sisoès.

Les portes seront fermées pendant l'exécution des morceaux.

A LA GRANDE HARMONIE

Nouvre excellente Musique Municipale inaugurera dimanche les Concerts d'Eté, au Parc Barbieux, sous la direction du Maître Francis Bousquet, 1er Grand Prix de Rome.

A l'issue du concert, les membres se rendront en corps chez le sympathique Vice-Président, M. Emile Fournier, pour lui donner une aubade à l'occasion de son cinquantenaire de présence à la Société.

A 20 heures, sous la présidence de J. Lebas, député-maire, au siège de la Grande Harmonie, Palais de Justice, un banquet réunira les musiciens en l'honneur du jubilaire et de la remise de la médaille d'honneur du Gouvernement à 26 musiciens ayant plus de 30 ans de présence.

Au cours de cette fête intime, M. Léon Manaut, Président de la Fédération des Sociétés Musicales du Nord et du Pas-de-Calais, remettra l'étoile fédérale à M. Fournier.

CHEZ LES « AMIS DU FILM FRANÇAIS »

Le dimanche 6 juin, à 11 heures, au Café du Commerce, 20, Grand'Place, à Roubaix, aura lieu la première réunion officielle de l'Association Générale des A.F.F. du Nord.

8 à 10 sociétés seront représentées et les questions suivantes sont inscrites à l'ordre du jour : 1. Rapport de la réunion préparatoire de Lille du 17 janvier ; 2. a) Définition de l'Association générale des A.F.F. du Nord ; b) Son but ; 3. Rapport de chaque délégué sur son Association ; 4. Examens des grandes questions actuellement à l'ordre du jour : a) Le Cinéma Educateur ; b) Les films à épisodes, etc...

Cette réunion est organisée par les A.F.F. de Valenciennes en collaboration avec ceux de Roubaix.

Les adhérents qui désirent y assister, sont informés qu'elle commencera à 11 h. précises.

PUPILLES DE LA NATION

Un concours pour le recrutement de 1000 surnuméraires aura lieu à Lille, les 22 et 23 juillet 1926.

La liste sera close le 27 juin 1926. Peuvent prendre part au concours, les jeunes gens sans infirmités, ayant une taille de 1 m. 54 au minimum, âgés de 17 ans au moins et de 25 ans au plus à la date du concours, sans *considération de la durée du service militaire* accompli. Les orphelins de guerre mineurs bénéficieront d'une majoration de points égale au dixième des points qu'ils auront obtenus.

Les candidats pourront demander tous renseignements complémentaires au siège de la Direction Régionale des Postes et Télégraphes rue d'Inkermann, à Lille.

LE CONGRÈS MUTUALISTE DE DUNKERQUE

Société de Secours mutuels « Les Prévoyants » de l'Industrie et du Commerce Roubaisiens

Le Conseil d'Administration informe ses sociétaires qu'un Congrès mutualiste aura lieu à Dunkerque le dimanche 4 juillet prochain. Des trains spéciaux seront mis en route ce jour là, avec réduction d'au moins 40 %. Aller et retour de même jour.

Les sociétaires et les membres de leur famille qui voudraient profiter des avantages du voyage sont priés de se faire inscrire au siège de la société : 59, Grande Rue à Roubaix, de 8 heures à midi et 2 à 6 heures, jusqu'au mercredi 9 juin inclus. (Dimanche exceptié).

CONCERTS PUBLICS D'ÉTÉ

Programme du concert public d'été qui sera donné au Parc de Barbieux le dimanche 6 juin 1926, de 16 h. 30 à 18 h. 30, par la musique municipale « La Grande Harmonie ».

1re Partie : 1. Marche militaire, Schubert ; 2. Danse Persane, Guiraud ; 3. Messidor, A. Bruneau ; 4. La Bohème, J. Puccini.

2e Partie : 1. Siegfried, Idylle, Wagner ; 2. Coppelia, Léo Delibes ; 3. Ruy-Blas, Mendelsohn.

MUTUELLE DES MUTILÉS DU TRAVAIL

La commission de la Mutuelle des Mutilés du travail, ayant reçu des Amis de chez M. Crépin, la somme de 3.000 francs produit du concours de pigeons organisé au profit de sa caisse de secours. Remercie au nom de ce groupement les organisateurs, les donateurs, et tous ceux qui ont prêté leur concours, à cette belle œuvre de bienfaisance.

AMICALE ORAN

TIR : Dimanche en raison de la manifestation de Cambrai, les stands seront fermés.

BASKET-BALL : Les entraînements de la semaine auront lieu les mercredi et vendredi de 19 h. à 20 h. Tous les équipiers sont convoqués ainsi que les membres désirant pratiquer le basket.

SECTION SYMPHONIQUE. — Dimanche pas de répétition.

Communications : Mercredi soir à 20 h. réunion de la commission administrative.

A L'AMICALE TURGOT

Jeudi soir, les anciens élèves de l'école de la rue Turgot, ont tenu à féliciter leur président de chorale M. Renard Eloi, pour la médaille d'ancien musicien qui vient de lui être décerné par la Fédération de musique du Nord et du Pas-de-Calais. M. Paul Verbrackel, président de l'Amicale a adressé quelques paroles élogieuses au nouveau décoré, et en présence de tous les amicalistes une magnifique gerbe de fleurs lui a été offerte ; un vibrant vivat a été chanté par la Chorale de l'Ecole. M. Renard a remercié tous les amicalistes, puis a levé son verre à la prospérité de l'Amicale.

Cette petite fête s'est terminé par un concert improvisé, qui a permis aux amicalistes de passer une excellente soirée.

ASSOCIATION DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DES ARTS ET INDUSTRIES TEXTILES

Comité. — Dimanche 13 juin, à 11 h. 30.

Groupe Tissage. — Dimanche 20 juin, à 10 h. 30 dans le petit Amphithéâtre des cours de tissage de l'école, rue de l'Ermitage.

Groupes peignage, filature et mécanique. — Dimanche 13 juin à 10 h. 30, au Café des Arcades, discussion technique ayant pour objet l'étude du curseur dans ses différentes applications.

Groupe teinture. — Dimanche 6 juin, réunion mensuelle à 10 h. 30 dans le grand Amphithéâtre de l'école, place Chevreul.

M. H. Lagache traitera : « De quelques accidents provoqués par les matières grasses enteinture ». Questions diverses.

Groupe Beaux Arts. — Dimanche 6 juin, visite de l'Exposition des Artistes Lillois. Réunion à 3 heures de l'après-midi au Palais-

REMERCIEMENTS

Les Amis Réunis de chez M. Camille Lippens, 10, rue Rossini, à Roubaix, remercient les personnes du quartier du Icu-de-Four, qui ont bien voulu leur réserver bon accueil lors de leur passage à domicile avec des listes de souscription, ainsi que les personnes généreuses ayant souscrit sur les listes en faveur d'une mère de famille du quartier devant tsubir une opération.

La somme recueillie par la souscription est de 1114 fr. 65.

Si la somme nécessaire à l'opération et aux traitements de l'intéressée est inférieure à la somme recueillie par la souscription, le reliquat de ladite somme sera versé au bureau de bienfaisance.

AVIS ET CONVOCATIONS

PHILARMONIQUE DU JEAN GHISLAIN. — Ce soir samedi, répétition générale à 20 h. 30.

CECILIA ROUBAISIENNE. — Se soir, samedi, à 20 heures, répétition générale sous la direction de M. Paul Fanyau.

SYMPHONIE ARCHIMEDE. — Dimanche 6 juin, concert apéritif chez M. Vanderbèke, 46, rue Alma. Réunion à l'école à 10 h. 30. Les jeunes gens dont les tickets de bal sont vendus sont priés de les rendre au chef ou au secrétaire.

AMICALE BREZIN. — Par suite de la manifestation à Cambrai dimanche 6 juin, le stand de tir sera fermé. La distribution des prix du concours de mai aura lieu le dimanche 16 courant.

MUTUELLE DES ANCIENS ORPHELINS DES HOSPICES DE ROUBAIX. — Dimanche 6 juin de 10 heures à midi, rue Saint André 6 bis, perception des cotisations mensuelles.

De service : Louis Lammens et Pierre Vandenberghe.

AMICALE DE LA RUE SAINT VINCENT DE PAUL. — Les Amicalistes participant à la fête de Cambrai du 6 juin sont instamment priés de retirer leur ticket de chemin de fer et leur carte bleue, ce jour de 18 h. à 19 h. 30 à l'Ecole. A l'occasion de cette manifestation, le stand de tir sera fermé dimanche 6 juin.

MELOMANES ROUBAISIENS. — Ce soir à 19 h. 30, répétition générale au siège, 85, rue du Collège. Dernières instructions concernant les déplacements de dimanche prochain.

HARMONIE DES ACCORDEONISTES ROUBAISIENS. — Dimanche matin à 10 heures, répétition générale de tous les sociétaires, pour le festival d'Hénin-Liétard dimanche 13 juin.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Jean Duthoit, rue de Soubise, 26, cour St-Pierre, 5. — Maurice Spriet, rue Jules Guesde, 125. — Roger Gorloo, rue d'Alger, 289. — Jacques Willem, Bd de Cambrai, 8. — Brigitte Deplus, rue de l'Ommelet, 81. — Arthur Hermant, rue des Fosses, 64.

DÉCES. — Léonie Vranckx, 81 ans, veuve Baelen, Quai d'Anvers, 9. — Philomène Lesavre, veuve Loucheur, 73 ans, rue de Blanchemaille, 37. — Edmond Petit, 50 ans, rue des Longues-Haies, 187. — Pierre Weyn, 7 ans, rue Descartes, fort Sion, 5.

AL'Optomètre
Maison recommandée par MM. les Drs Oculistes
ATELIER ELECTRIQUE MODERNE
permettant l'exécution rapide des ordonnances et des réparations
JOSÉ-FRIBOURG, Opticien-Spécialiste
ROUBAIX — Grande-Rue, 18 bis — ROUBAIX
LUNETTERIE — OPTIQUE GENERALE
Tous les verres, tous les systèmes perfectionnés
— Téléphone : 11.62 —

MACARONI
DELESPAUL-HAVEZ

WATTRELOS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Hier, à 19 h. 30, à la Mairie, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Henri Briffaut, député maire.

M. Dornier est élu secrétaire de session.

Le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 15 avril.

Caisse des Ecoles. — Un avis favorable est donné au cahier des charges et à l'état des prix adoptés par la Caisse des Ecoles et qui doivent servir à l'adjudication publique pour la fourniture de vêtements aux enfants nécessiteux fréquentant les écoles communales.

Service des Layettes. — Dans sa session d'octobre dernier le Conseil général avait créé un Service de Layettes, le Conseil accepte d'adhérer à ce service et prend l'engagement, pour faire face à la dépense qui incombra à la commune pour le fonctionnement de ce service, d'inscrire chaque année un crédit suffisant au budget communal.

Ravitaillement. — Le Conseil prend une délibération d'ordre pour versement au compte de liquidation des opérations de guerre d'une somme de 238.028 fr. 99 provenat des opérations du Ravitaillement (services hors budget) et décide d'affecter les bénéfices du ravitaillement s'élevant à 187.619 fr. 63, à la construction de maisons ouvrières dont la réalisation du projet est confiée à l'Office Départemental des Habitations à bon marché.

Bureau de Bienfaisance. — Le Conseil approuve le compte de gestion du Receveur du Bureau de bienfaisance de 1925 présentant un excédent derecettes de 4.909 fr. 07 ; le compte administratif du même établissement de 1925, en recettes, à 188.813 fr 76, en dépenses à 183.904 fr. 69, d'où il résulte un excédent de recettes de 4.909 fr. 07, reçoit u navis favorable ainsi que le budget additionnel de 1926 s'équilibrant en recettes et en dépenses à 4.909 fr. 07.

Hôpital-Hospice. — Le Conseil approuve le compte de gestion du Receveur de l'Hôpital-Hospice de l'exercice 1925 représentant un excédant de recettes de 244.449 fr. 46.

Le compte administratif des mêmes établissements hospitaliers de 1925, dont les recettes s'élèvent à 838.835 fr. 83 et les dépenses à 604.386 fr. 37, soit un excédent de recettes de 244.449 fr. 46, reçoit un avis favorable ainsi que le budget additionnel de 1926 s'équilibrant en recettes et en dépenses à 776.187 fr. 54.

Le marché passé par la Commission administrative des Hospices avec Mme Vve Dujardin, bouchère, 241, rue du Ballon, pour la fourniture de la viande à l'Hôpital-Hospice pendant le deuxième semestre 1926 est adopté sans observations.

Compte de gestion du Receveur Municipal. — Le Conseil approuve le compte de gestion du Receveur Municipal de l'exercice 1925 qui se clôt par un excédent de recettes de 771.833 fr. 42.

Compte administratif du Maire de l'exercice 1925. — Le Conseil approuve le compte administratif du Maire de l'exercice 1925 qui s'établit comme suit : Recettes générales : 3.140.042 fr. 18 ; Dépenses générales : 2.368.208 fr. 76, d'où il résulte un excédent de recettes de 771.833 fr. 42 qui constitue le reliquat définitif de l'exercice à reporter aux chapitres additionnels de 1926.

Si on tient compte des restes à recouvrer, s'élevant à 221.15 0fr. 52 et des dépenses restant à payer au 31 mars 1926, s'élevant à 626.804 fr. 19, l'excédent réel de recettes s'élève à 366.179 fr. 70.

Budget additionnel de 1926. — Le Conseil vote le budget additionnel de 1926 qui s'établit com me suit :

En recettes : Excédent de recettes de

FEUILLETON DU 5 JUIN 1926. — N° 35

A quoi songeait-elle ? Quel souvenir brasillait dans son cœur comme ce feu captif qu'elle venait d'attiser ? « Rendez-vous... », syllabes furtives, charmantes. En avait-elle jamais connu le sens hasardeux et émouvant ?

Mlle Julia, des deux sœurs, avait été la seule presque jolie. L'autre n'avait eu que ses yeux. Mais quels yeux !...

Un sourire flotta sur les lèvres minces, décolorées, creusant des rides au long de joues sèches. Ce visage de vieille, durci par des cheveux restés trop noirs, mais ne manquant pas de distinction dans ses traits fins, s'éclaira. Et elle se fut attardée à quelque rêve, si une odeur de brûlé, venue de la cuisine, ne l'eût soulevée précipitamment de son siège. Au même instant, le bruit d'une clef tournant dans la serrure l'avertit du retour de sa sœur. Elle courut avant tout retirer une casserole du feu, et, de son fourneau, elle s'étonna d'entendre parler Fanny.

— « Avec qui bavarde-t-elle ? Elle ne m'amène pas quelqu'un à dîner, j'espère. Je ne suis pas une servante. Je ne fais la cuisine que pour nous, » gronda l'aînée.

La voix douce de l'autre s'éleva un peu :

— « Julia !... Julia !... »

Traversant le couloir, elle rentra dans la salle à manger et s'arrêta, bête. Près de sa sœur, qui le tenait debout sur une chaise, éclairé à plein par la lumière de la suspension, il y avait un petit enfant.

Julia eut à peine le temps de distinguer une mignonne figure, toute brouillée de sommeil, car les yeux du bébé se fermèrent, sa bouche s'ouvrit, ses traits se convulsèrent, et des cris affreux remplirent le tranquille appartement. Mlle Fanny se précipita pour fermer les portes.

— « Oh ! qu'on ne l'entende pas ! » murmura-t-elle.

— « Papa !... papa !... » hurlait l'enfant.

— « Il va revenir... ne pleure pas, mon mignon », disait Mlle Fanny, avec des caresses si tendres qu'elles n'étaient presque pas gauches.

Pourtant jamais la vieille fille n'avait manié un si petit être. Elle n'y mettait que plus de douceur avec une terreur et un enchantement secrets.

— « Son père vient de nous quitter à l'instant... Et, dans la voiture, ce pauvre bijou dormait, » explique-t-elle à sa sœur.

L'enfant, qui n'était pas loin de trois ans, comprit à merveille et brailla à perdre le souffle.

— « Son père... mais qui est-ce ? » interrogea Mlle Julia, tandis que le seul mot de « père » exaltait le désespoir du petit.

Ses cris s'atténuaient, mais il suffoquait de sanglots, ne s'arrêtant que pour considérer, farouche, les deux vieux visages inconnus. Puis il repartait de plus belle. On eût dit que sa poitrine d'oiselet allait se fendre dans l'excès d'un chagrin trop violent.

— Tu sauras plus tard, chuchota Fanny à sa sœur. Calmons-la d'abord. Cherche-moi du lait, un gâteau... Et tâchons qu'il s'endorme.

— Il va coucher ici ?...

— Oui... oui... Fais vite.

Julia supportait mal les choses inattendues, les circonstances intempestives, qui bouleversent les habitudes. Mais le charme irrésistible de l'enfance opérait sur son cœur de vieille fille.

Avoir par hasard un de ces petits êtres — trésor inter